

ACTION URGENTE

CONDAMNEZ L'EXPULSION FORCÉE DE FAMILLES CAMBODGIENNES

Quelque 31 familles touchées par le VIH/sida ont été expulsées de force du quartier de Borei Keila, à Phnom Penh, la capitale cambodgienne. Environ 20 d'entre elles ont été emmenées sur un site de réinstallation totalement inadapté et ne permettant qu'un accès limité aux soins médicaux. Onze autres familles ont reçu une indemnisation insuffisante pour louer temporairement un logement à un autre endroit.

Le 21 juin, trois jours après l'expulsion forcée de 20 familles de Borei Keila, les 11 familles restantes ont aussi été expulsées après que des représentants de l'État les ont informées qu'elles pourraient louer l'un des appartements actuellement en construction dans le quartier. Le même jour, les autorités ont donné à chacune des familles environ 60 euros afin qu'elles louent un autre logement pour une durée indéterminée, jusqu'à ce que les nouveaux appartements soient prêts, mais cette somme est bien inférieure aux loyers pratiqués dans les environs. Les autorités n'ont fourni aucune garantie écrite indiquant que ces familles se verraient attribuer l'un de ces appartements.

Les familles expulsées de force de Borei Keila le 18 juin ont été emmenées sur un site de réinstallation à Tuol Sambo, à environ 20 kilomètres de là. Les conditions y sont précaires et comportent un risque supplémentaire pour ces familles en termes de santé. Tuol Sambo est dépourvu des services de base : il n'y a qu'un puits pour l'approvisionnement en eau, aucun véritable système d'évacuation des eaux usées, pas d'installations sanitaires ni d'électricité. Les personnes réinstallées sur ce site n'ont pas les moyens de payer le trajet jusqu'au centre de Phnom Penh afin d'y recevoir le traitement antirétroviral dont elles ont besoin, ni de se rendre là où elles travaillent comme chiffonniers ou porteurs.

Sur le site de réinstallation de Tuol Sambo, les logements ne ressemblent pas aux autres logements existant dans les environs. Les familles concernées, dont la plupart vivent dans une grande pauvreté, craignent fortement d'être confrontées à une stigmatisation et une discrimination liées à leur séropositivité. Quand Amnesty International a visité ce site en avril 2009, les habitants des villages voisins appelaient déjà cet endroit le « *village du sida* ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en anglais, en française, en khmer ou dans votre propre langue) :

- condamnez l'expulsion forcée de 20 des 31 familles touchées par le VIH/sida, qui a eu lieu à Borei Keila le 18 juin, et leur réinstallation sur un site totalement inadapté ;
- dites-vous préoccupé par le fait que 11 familles ont été expulsées le 21 juin sans garantie d'être relogées correctement ni d'obtenir la sécurité de l'occupation à Borei Keila ;
- appelez les autorités à fournir immédiatement une aide humanitaire à ces familles et à améliorer les services de base à Tuol Sambo, tels que l'approvisionnement en eau saine, les installations sanitaires et le système d'évacuation des eaux usées, ainsi que l'accès aux soins médicaux sur place ;
- engagez-les à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucune de ces familles ne soit victime de discrimination en raison de sa séropositivité.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 AOÛT 2009 À :

Gouverneur de Phnom Penh :

Kep Chuktema

Governor of Phnom Penh Municipality

69 Blvd. Preah Monivong

Phnom Penh

Ministre de la Santé :

Mom Bunheng

Minister of Health

No 151-153 Kampuchea Krom Blvd.

Phnom Penh

Copies à :

Président de la Croix-Rouge
cambodgienne :

Lok Chumteav Bun Rany Hun Sen

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Cambodge

Fax : + 855 23 526101

Courriers électroniques :

phnompenh@phnompenh.gov.kh

Formule d'appel : *Dear Governor, /*

Monsieur le Gouverneur,

Cambodge

Fax : + 855 23 426841

Courriers électroniques :

webmaster@moh.gov.kh

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

President, Cambodian Red Cross

#17 Street Cambodian Red Cross (street 180)

Phnom Penh

Cambodge

Courriers électroniques :

info@redcross.org.kh

Formule d'appel : *Dear Lok Chumteav, / Monsieur,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après cette date. Merci.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 99/09 (ASA 23/006/2009, 9 avril 2009).

Pour plus d'informations :

www.amnesty.org/fr/ai_search?keywords=UA+99%2F09&form_id=search_theme_form&form

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CONDAMNEZ L'EXPULSION FORCÉE DE FAMILLES CAMBODGIENNES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les 31 familles concernées habitaient à Borei Keila, un vaste quartier urbain où règne la pauvreté. Dans le cadre d'un accord de partage des terrains datant de 2003, un promoteur immobilier s'était engagé à fournir de nouveaux logements aux quelque 1 700 personnes qui vivaient initialement sur une partie de ce site. En mars 2007, la municipalité de Phnom Penh a réinstallé contre leur gré 31 familles touchées par le VIH/sida dans des abris temporaires en tôle ondulée verte, dans des conditions intolérables, afin de libérer de l'espace pour la construction d'un certain nombre de logements résidentiels. Ces familles pensent qu'en raison de leur séropositivité les autorités établissent une discrimination à leur encontre en n'étudiant pas correctement leur situation en vue de déterminer si elles peuvent prétendre à des appartements dans les bâtiments neufs.

En 2008, Amnesty International a reçu des informations au sujet d'environ 27 expulsions forcées qui concernaient, selon les estimations, 23 000 personnes. À la connaissance de l'organisation, quelque 150 000 Cambodgiens vivent sous la menace d'être expulsés de force de leur logement en raison de conflits fonciers, de confiscations de terres, de projets agro-industriels et d'opérations d'urbanisme. On estime que 70 000 d'entre eux vivent à Phnom Penh.

Les Directives internationales concernant le VIH/sida et les droits de l'homme exhortent également les États à permettre un accès universel aux biens, services et informations liés au VIH, et à faire en sorte qu'ils soient « *non seulement disponibles, acceptables et de bonne qualité, mais aussi physiquement accessibles et abordables pour tous* » (traduction non officielle). Le Cambodge est également tenu de veiller à ce que tous ses citoyens puissent bénéficier de soins médicaux adaptés à leur état, notamment à ce que les personnes infectées par le VIH/sida puissent recevoir un traitement.

Une expulsion forcée est une expulsion sans notification adéquate, sans consultation des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions adaptées. Aux termes du droit international, notamment du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Cambodge est tenu de ne procéder à aucune expulsion forcée et de protéger la population contre ce type d'atteinte.

Pour plus d'informations, voir l'AU 99/09, ASA 23/013/2009, 30 juin 2009.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

